

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2023-11-01 du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2005 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 250 572 386 € d'autorisations d'engagement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 15 007 386 € de fonctionnement
 - 234 200 000 € d'intervention
- 1.3. 144 971 021 € de crédits de paiement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 14 506 021 € de fonctionnement
 - 129 100 000 € d'intervention
- 1.4. 145 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 28 979 € d'excédent budgétaire

Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 28 979 € d'abondement de trésorerie
- 2.2. 28 979 € de capacité d'autofinancement
- 2.3. 74 505 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3

La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication -sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2023-11-01 du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024

Nombre de présents au moment de la délibération : 25

Nombre de membres votants : 19

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 19

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée

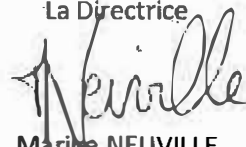
À Paris, le 30 novembre 2023

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marie NEUVILLE

ANNEXES

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	11	11

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

Sans objet

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	0	0 €	11	1 365 000 €
1 - TITULAIRES	0	0			0	- €
* Titulaires Etat	0	0			0	- €
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	- €
2 - CONTRACTUELS	0	0	0	0 €	11	1 208 000 €
* Contractuels de droit public	0	0	0	0 €	11	1 208 000 €
o CDI	0	0	0	0 €	2	125 000 €
o CDD	0	0	0	0 €	1	113 000 €
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0 €	8	970 000 €
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0 €	0	- €
o CDI	0	0			0	- €
o CDD	0	0	0	0 €	0	- €
3 - CONTRATS AIDES			0	0 €	0	- €
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...) et matériels de précaution (30k€)						157 000 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	220 000 €
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	220 000 €
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	- €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR L'FORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, détaillés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.
Les montants sont exprimés en euros

Budget	Dépenses										Total			
	Personnel		Financement				Interventions				Autres (Bénévoles, mandats, jobs étudiants, PSE, Handicapés)		AE (N)	CP (I)
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel EP	1 365 000 €											1 365 000 €		1 365 000 €
CCO CA														11 200 398 €
Communication		1 400 000 €		800 000 €										800 000 €
Mises à disposition (MAD)		220 000 €		220 000 €										220 000 €
Coût de gouvernance		110 000 €		110 000 €										110 000 €
Indiceur externe		145 000 €		145 000 €										145 000 €
Tutels		397 000 €		397 000 €										397 000 €
Embauchement de collaborateurs		1 400 000 €		1 400 000 €										1 400 000 €
Ades plateformes		2 500 000 €		2 500 000 €										2 500 000 €
Conversion emplois/taux		17 130 000 €		17 130 000 €										17 130 000 €
Autres prestations		500 000 €		500 000 €										500 000 €
Autres prestations														19 773 300 €
Autres prestations														4 000 000 €
TOTAL	1 365 000 €	3 142 000 €	19 694 000 €	34 108 000 €	18 818 877 €	38 862 808 €	38 214 428 €	149 009 898 €	28 000 000 €	2 200 000 €	19 745 000 €	288 873 288 €	144 871 023 €	

Tableau des recettes par origine (facultatif)
Les axes d'origine, détaillés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes										Total (I)		
	Subvention pour charges de services public		Subvention pour charges d'investissement		Autres financements de l'Etat		Autres financements de l'Etat		Recettes propres		Autres financements de l'Etat		Total (I)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
INDICATEUR FPE													19 000 000 €
INDICATEUR FPH													35 000 000 €
INDICATEUR FPT													148 800 000 €
TOTAL													199 800 000 €

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	1 365 000 €	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles**</i>	263 000 €	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 506 021 €	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)	129 100 000 €	Autres produits	145 000 000 €
TOTAL DES CHARGES (1)	144 971 021 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	145 000 000 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	28 979 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	145 000 000 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	145 000 000 €

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	28 979 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	28 979 €

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	- €	Capacité d'autofinancement	28 979 €
Investissements		Financement de l'actif par l'Etat	
Remboursement des dettes financières		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	- €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	28 979 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	28 979 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	- €

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	28 979 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	28 979 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	375 967 514 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	74 505 €
Niveau final de la TRESORERIE	375 864 030 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"